



Assemblée générale

17 octobre 2005

Soixantième session
Supplément n° 30 (A/60/30)

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2005

Rectificatif

Page xiv, section A.1

Substituer au texte actuel :

Paragraphe correspondant

A. Conditions d'emploi applicables aux deux catégories

1. Prime de risque

146. Les incidences financières de la décision qu'a prise la Commission de porter de 1 000 à 1 300 dollars par mois le montant de la prime de risque payable aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont estimées, pour l'ensemble du système, à 1 440 900 dollars par mois, sur la base des chiffres pour juillet 2005.

Chapitre II, section C, paragraphe 146

Substituer au texte actuel :

146. Les incidences financières de la révision du montant de la prime de risque ont été estimées à 1 440 900 dollars par mois, pour les lieux d'affectation où la prime est actuellement autorisée. La liste de ces lieux d'affectation est revue chaque trimestre, ce qui peut entraîner des changements importants dans les primes versées. La présente estimation a été établie d'après le nombre de fonctionnaires internationaux en poste dans ces lieux d'affectation au mois de juillet 2005.

